Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 9 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
- Révision de l'autorisation de programme

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la révision de l'autorisation de programme mise en place le 29 septembre 2006 pour l'opération de **restructuration de l'école élémentaire du Centre.**

…/…

MAIRIE DE SAVIRONS

Montant total de l'opération :	**4 719 583.30 €**
(coût actualisé après attribution de l'ensemble des marchés)	
• Montant consommé sur les exercices précédents	226 645.96 €
• Montant consommé sur l'opération	1 496 235.63 €
• Montant porté en restes à réaliser 2007	152 858.17 €

Montant restant à budgéter	2 843 843.54 €

Le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiement proposé est le suivant :

• Nouveau montant de l'autorisation de programme au total :	4 140 034.44 €
• Montant consommé en 2007 sur l'AP/CP	1 296 190.90 €

Reste à budgéter	**2 843 843.54 €**

<u>Détail des crédits de paiement</u>

Section d'investissement du budget Ville
▪ En dépenses
Chap. 23
– Article 2313 – F.212

• Exercice 2008	+ 2 000 000.00 €
• Exercice 2009	+ 843 843.54 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• décide de voter le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiements de l'opération **« Restructuration de l'école élémentaire du Centre »,** tel que proposé

• autorise l'inscription du crédit de paiement au Budget Primitif 2008.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS